

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026	
Date d'affichage et de convocation 10 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Séjiane RENE, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25	<p>Étaient présents: Séjiane RENE, Isabelle ALGRAIN, BIRBA Georges, Yves BRIDOU, Alicia SCHNELLMANN, Marthe MENDY, Wassila BENLALA, Thierry MARIN-CUDRAZ, Naomi DIENG, Jennifer FERREIRA, Emilie LAMY, Leila ABBOU, Eric ROSIER, Jihane HADDAR, Nicole BERGERAT, Xavier MULOT, Christine MAHE, Olivier BECRET et Su-Cheng PIERRE.</p> <p>Pouvoirs: Maher GRANDI à Séjiane RENE, Nicolas PREAU à Georges BIRBA, Mickael COLONNETTE à Isabelle ALGRAIN, Pascal PEZIERE à Alicia SCHNELLMANN, Yohan GALONDE à Jennifer FERREIRA, Killian RUSSET à Naomi DIENG.</p> <p>Absents: Steeve FREMONT et Chloé SOBAGA.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Georges BIRBA</p>

2026/026 – Election des délégués auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDEVO)

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'à la suite de l'élection du nouveau conseil municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection du délégué titulaire et suppléant auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDEVO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles 5211-7 et 5211-8 se rapportant aux modalités d'élections des délégués.

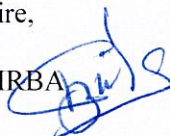
Considérant que les délégués sont élus pour la durée du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ELIT et DESIGNE** les conseillers comme suit auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDEVO):
- délégué titulaire : M. Séjiane RENE
 - déléguée suppléante : Mme Georges BIRBA

Le Secrétaire,

Georges BIRBA



Le Maire,

Séjiane RENE



Fait et délibéré le 17/04/2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie
Le compte-rendu de la délibération ci-contre
Le Maire certifie exécutoire la présente,